

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 665

présenté par
M. Baupin
-----**ARTICLE 48 TER**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« appareils de chauffage domestique au bois, chaufferies collectives industrielles et tertiaires et »

les mots :

« comme les appareils de chauffage domestique au bois, les chaufferies collectives industrielles et tertiaires et les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel - ajout des pronoms « les ».